

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8019

Auteur(s) : Pierre de la Rivière [particulier]

Bénéficiaire(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1154-1200]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Pierre de la Rivière concède à Roger des Avènes, bourgeois de Verneuil, pour ses services, huit acres de terre sis dans la paroisse des Barils, à charge d'un cens annuel de douze deniers.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, K (« Carte de Haia de Chantecoq »). « In secundo ordine », n° V, p. 293.

Dissertation critique

Pierre de la Rivière (et son fils du même nom) est auteur de plusieurs actes de la deuxième moitié du XIIe siècle (à partir de 1154) au milieu du XIIe siècle.

Le fait que cet acte présente une liste de témoins sans date suggère qu'il date de la deuxième moitié du XIIe siècle.

Texte établi d'après a

Sciánt omnes, tam futuri quam presentes, quod ego, Petrus de Riveria, dedi Rogero de Avenes, burgensi Vernolii, VIII acras de terra, pro suo servitio, sita in parrochia des Bariz, tenendas de me et heredibus meis libere et quiete et sine aliquo gravamine sibi et heredibus suis, reddendo annuatim XII denarios, sine alio servicio, ad festam sancti Remigii. Predictus vero Rogerus et heres ejus poterunt illam terram dare vel expendere, salvo predicto reddito. Et ut hoc ratum sit et firmum, sigilli mei munimine confirmavi. Testibus hiis: Vellelmo, presbytero des Bariz, Rogero Elliot, et pluribus aliis.